

BOURSE DE RÉDACTION

1 bourse de 3 500 \$ (maîtrise)

1 bourse de 5 000 \$ (doctorat)

OBJECTIF DE LA BOURSE D'EXCELLENCE

Permettre aux étudiants inscrits à la maîtrise ou au doctorat, peu importe leur université d'attache, mais dirigés par un chercheur régulier du CICC, de se consacrer à temps plein à la rédaction, afin de déposer leur travail de fin d'études (par exemple: mémoire, thèse, travail dirigé, etc.) dans un court délai. La date limite de dépôt du travail de fin d'études est le **23 décembre 2024**. Le candidat ayant déjà reçu une bourse de rédaction du CICC ou de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, au cours du même cycle d'étude, ne peut appliquer pour cette bourse.

PRÉSENTER SA CANDIDATURE

Constituer un dossier comprenant :

- Le [Formulaire de candidature aux bourses et programmes de soutien financier](#) dûment rempli;
- Une lettre de présentation signée (incluant vos coordonnées complètes et courriel) – une page maximum;
- Le projet de recherche et son titre (démonstration du lien de ses travaux avec les problématiques de la criminologie) – une page maximum;
- Un calendrier de réalisations et un échéancier;
- Une [lettre d'appui du directeur de recherche \(chercheur régulier au CICC\) selon le gabarit du CICC](#)
- Une copie des notes obtenues dans votre programme actuel

ENGAGEMENTS

- Effectuer le dépôt initial de son travail de fin d'études au plus tard le **23 décembre 2024**;
- Fournir un bref rapport au CICC en vue d'une parution dans le CICC-hebdo et sur le site internet du CICC - maximum un mois après le dépôt;
- Présenter les résultats de leur projet dans le cadre des conférences-CICC ou d'une session de présentation par affiches organisée par le CICC.

VERSEMENT DE LA BOURSE

- Un montant de 2 500 \$ au niveau maîtrise et 3 500\$ au niveau doctorat sera versé au début du projet;
- Les sommes retenues seront versées aux bénéficiaires sur réception au CICC de la preuve du dépôt du travail de fin d'études et du rapport évoqué dans la section ENGAGEMENTS.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Rendement et réalisations académiques aux cycles supérieurs (publications, communications scientifiques, participations à des congrès, bourses, rythme et progression) (40% de la note globale)
- Faisabilité et planification du projet de recherche et de la rédaction (réalisme du dépôt dans les délais prévus) (30%)
- Appui du directeur (15%)
- Qualité du projet (15%)

DÉPÔT DU DOSSIER

- En ligne, en remplissant le [Formulaire de candidature aux bourses et programmes de soutien financier](#) au plus tard le **23 août 2024, 16h00**.
- Seuls les dossiers complets seront pris en compte.
- Lorsqu'un membre du comité est en conflit d'intérêt avec un étudiant, il ne participe pas à la discussion et à la délibération du concours impliquant l'étudiant.

